

Projet de création d'une réserve naturelle régionale dans la baie de Génipa  
Réunion d'information – consultation de la population  
DUCOS  
Vendredi 16 mars 2012 – 18 h  
Cantine centrale

**Personnes invitées :**

L'ensemble de la population

**Personnes présentes :**

Une centaine de personnes.

**Equipe projet :**

Patrice LAUNE : PNRM

Sylvia BERTE : IMPACT MER – CRPLC (UAG)

Béatrice de GAULEJAC : IMPACT MER

La réunion débute à 18h30 par une présentation de l'équipe projet puis de l'ordre du jour :

- Présentation du projet de création d'une réserve naturelle dans la baie de Génipa
- Recueil des attentes, suggestions ou propositions des participants.

Les caractéristiques écologiques de la zone d'étude, les usages et pressions que subissent les milieux, ainsi que les enjeux environnementaux sont présentés à la population.

Le projet de création d'une réserve naturelle (zonage : réserve naturelle, zone de protection renforcée, zone tampon) ainsi que des perspectives pour le développement du territoire, liées à l'implantation de la réserve sont ensuite exposés.

\*\*

Les participants sont interrogés au sujet de leurs attentes, de suggestions ou propositions qu'ils auraient souhaité formuler à l'équipe projet.

- Un premier participant (habitant de la commune de Rivière-Salée) soulève le problème des inondations récurrentes du fait de l'enlèvement des cours d'eau. Il

souhaite connaître les moyens qui seront mis en œuvre pour rendre la rivière Salée de nouveau navigable.

Par ailleurs, il souhaite savoir si les propriétaires privés possédant des terrains dans la future zone de réserve ont été contactés et quels seraient les risques et les enjeux liés à l'installation de la réserve pour eux.

Les participants sont informés de l'existence d'un projet de restauration hydraulique de la rivière la Manche, pour lequel des réflexions sont en cours afin de tenter de résoudre les problèmes de sédimentation, et de telle sorte que les pratiques utilisées soient respectueuses du milieu (par exemple avec un système de barges). Lorsque ce projet sera plus avancé, il sera éventuellement possible d'appliquer les méthodes retenues à la rivière Salée. Néanmoins, se pose la difficulté de trouver un lieu de dépôt pour les sédiments recueillis, sachant que ceux-ci sont pollués. Il est indispensable de mener une réflexion profonde avant d'entreprendre des travaux de restauration des voies navigables.

Ensuite, les participants sont informés que le parcellaire de la réserve en projet n'a été validé que récemment, il n'y a donc pas encore eu d'approche de propriétaires. Seules 4 parcelles appartiennent à des propriétaires privés, ces derniers seront contactés ultérieurement.

- Un autre participant (habitant de la commune de Ducos) exprime des réticences concernant le fait que les rivières soient de nouveau rendues navigables. Il évoque un problème de manque de discipline des citoyens qui selon lui conduira à aggraver l'état écologique actuel des écosystèmes concernés et évoque également un risque de recrudescence du commerce de drogue dans la zone.

Il ne souhaite pas voir la création d'infrastructures destinées à développer la zone mais préférerait que la discussion se limite à une réflexion autour de la restauration des caractéristiques écologiques du milieu dans le cadre du projet de réserve. Il évoque une pratique de pêche illégale dans la rivière Lézarde.

Il est rappelé aux participants que dans le cadre de la mise en place d'une réserve naturelle, des moyens financiers et humains sont mis à disposition afin d'assurer la surveillance et la gestion de la zone de réserve. Il existe une réglementation spécifique pouvant permettre de réguler les conditions de circulation à l'intérieur de la réserve (moyen de transport, taux de fréquentation).

\*\*

Les participants sont ensuite invités à indiquer les activités pratiquées dans la zone qui selon eux auraient un impact négatif sur le milieu ?

- Une personne (chasseur) souhaite savoir quand sera mis en œuvre le curage de la rivière la Manche, évoquant d'importants problèmes d'inondation des parcelles voisines de la rivière en cas de pluie.

L'équipe technique assure avoir bien compris la volonté de certains participants au sujet du curage de la rivière la Manche. Elle mentionne de nouveau le projet en cours de curage de la rivière mais rappelle la nécessité de réaliser une analyse fine avant de réaliser ce curage afin que le mode d'action retenu soit le moins impactant possible sur le milieu.

- Un autre participant (apiculteur professionnel) indique qu'il observe régulièrement certaines incohérence dans la gestion de parcelles publiques dans la zone (ex : manque de protection des parcelles ayant fait l'objet de plantations, pâturage de bovins). Il rappelle le rôle essentiel que jouent les apiculteurs à la fois dans le développement de la végétation (pollinisation), et dans la protection de la mangrove (ex : protection des crabes sur les parcelles où les abeilles sont présentes). Il indique que les apiculteurs connaissent bien la flore et la faune de cette zone, et souhaite qu'ils soient associés au processus de réflexion mené actuellement dans le cadre du projet de mise en place d'une réserve naturelle dans la baie de Génipa.

Par ailleurs, il signale des dépôts sauvages de déchets dans la mangrove, une activité des charbonniers qui se pratique de plus en plus loin à l'intérieur de la mangrove, et une activité de récupération de métaux avec destruction des matières plastiques par le feu ce qui entraîne des dommages directs pour la végétation et la production de fumée toxique

Les participants sont informés de la programmation prochaine de rencontres par type d'acteur. Ces réunions seront l'occasion de mener une réflexion sur la façon dont les différentes activités pourront être intégrées dans la gestion de la zone de réserve. Une réunion avec l'ensemble des apiculteurs professionnels travaillant dans la zone concernée par la réserve est prévue pour la fin du mois de mars. La date et le lieu de cette réunion seront confirmés ultérieurement aux apiculteurs.

Il est également rappelé que la mise en place d'une réserve suppose la mise en place d'un système de surveillance (gardiens de l'environnement). Par ailleurs, il serait possible d'envisager des solutions pour la gestion de l'activité de charbonnage, avec éventuellement récupération du bois mort. Il faut impérativement poursuivre la réflexion à ce sujet, mais

cela pourrait permettre l'éventuelle mise en place d'une filière légale et règlementée, et de résoudre certains problèmes liés à la pratique de cette activité dans la mangrove.

- Un participant (président syndicat apiculteurs martiniquais) s'inquiète de l'envahissement de la zone par une espèce de palétuvier (mangle rouge), espèce beaucoup moins mellifère que les autres (mangles noir, blanc, gris) et aimerait qu'une réflexion soit menée à ce sujet. Il signale l'activité de charbonnage illégal comme ayant un impact très important sur le milieu (dégradation de l'écosystème, risque d'envahissement de la zone par une seule espèce végétale, utilisation du campêche pourtant espèce mellifère comme bois pour le charbonnage).

Un travail d'information et de sensibilisation doit être mené. La réflexion doit être engagée afin d'examiner les conditions dans lesquelles les charbonniers pourraient développer une activité tout en respectant le milieu, afin que chacun puisse disposer d'une source de revenu.

- Un participant revient sur le problème de curage des rivières. Selon lui, seul l'usage de pelles serait efficace, les exemples de moyens évoqués par l'équipe technique (barges) ne pourraient pas être mis en œuvre dans cette zone selon lui, à cause d'un trop faible tirant d'eau.
- Un participant (habitant de la commune de Ducos) déplore par ailleurs le dépassement de la capacité de la station d'épuration de Pays Noyé (Ducos). Il dénonce également le fait que les boues d'épuration de la prison de Ducos (en sureffectif) soient directement déversées dans la mangrove. Il évoque aussi un problème de pollution liée aux déchets industriels non traités (blanchisseries).

Un des objectifs principaux du contrat de baie (CACEM) est d'améliorer la qualité des eaux de la zone. Ces objectifs seront accompagnés de mesures concrètes qui pourront être intégrées au plan de gestion de la réserve si sa mise en place est décidée.

- Une personne (apiculteur professionnel) soulève le problème des polluants arrivant via le bassin versant (issus de la centrale à béton entre la prison et Point Mat). Il revient sur la capacité insuffisante de la station d'épuration de Ducos. Il revient également sur certains problèmes de gestion des parcelles, et signale notamment un envahissement par les lianes d'une parcelle plantée en poiriers par l'ONF.

Le responsable du service urbanisme de la mairie de Ducos intervient pour informer les personnes présentes de l'existence d'un projet d'extension de la station d'épuration de Pays Noyé.

- Un participant (marin pêcheur) regrette de n'avoir toujours pas obtenu de réponse satisfaisante concernant le curage de la rivière Salée. Il indique que les marin-

pêcheurs n'accepteront pas le projet de réserve tant que le problème de curage de la rivière ne sera pas résolu.

Le directeur du PNRM intervient pour signaler aux participants que le curage des rivières relève de la compétence de l'Etat et non de la région. Néanmoins, les participants sont assurés du fait que le problème sera de nouveau signalé aux autorités compétentes afin que le problème puisse être traité.

- Des participants (apiculteurs professionnels, présidente de l'association Amour et espoir pour la jeunesse) dénoncent de nouveau des incohérences dans la gestion des parcelles de la zone pressentie pour l'installation de la future réserve. Ce sont par exemple : des plantations réalisées par des jeunes de la commune qui ont été arrachées au moment de la récolte ; l'elagage des arbres campêches, espèce mellifère, en pleine période de floraison. Selon les apiculteurs, l'intérêt économique n'est pas pris en compte lors de la mise en place de mesure de gestion par l'ONF, les plantations ne tiennent pas compte des spécificités locales en matière d'espèces mellifères (glycéria, campêche).

Il est possible d'inviter un représentant de l'ONF lors de la réunion prévue avec les apiculteurs, afin que ce dernier puisse entendre leurs suggestions en matière de gestion des parcelles de la future réserve afin que soient mieux prises en compte les difficultés des apiculteurs.

- Un habitant du quartier Canal Cocotte (Ducos) souhaite connaître les mesures qui ont été prévues pour les personnes habitants sur la zone des 50 pas géométriques.

Un représentant de la mairie de Ducos informe les habitants que cette zone a été rachetée par la mairie de Ducos et actuellement un projet d'aménagement est à l'étude. A l'issue de l'étude, les habitants seront invités à régulariser leur situation.

Enfin, il est rappelé que la préoccupation relative à la restauration de la continuité hydraulique a été bien entendue .

La réunion se termine à 20h30.